

Délibération 2017 CS 15 du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : MODALITES DE PARTICIPATION DES COMMUNES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA
PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT**

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 25 janvier, se sont réunis en Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Geneviève RECUBERT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Jacqueline PLASSON, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Elisabeth AMOROS, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jean-Pierre BOYER, Frédéric BLACHERE, Daniel VASSEUR, José DEVAUX, Daniel LECORNEC, Mathias MEIGNAN, Georges TISI, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER

Messieurs

Arnaud BOUTET à André BERGER
Pascal DEPOISSON à André BOUFFIER
Pierre FICHER à Jacqueline POISSON
Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Gérard MATHERON à Jean-Pierre BOYER
Pierre POURCIN à Jacques DECUIGNIERES

Etaient excusés

Mesdames Caroline ROCHE, Clotilde BERKI

Messieurs Elie RIBOUT, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Roland AUBERT, Julien AUBERT

Etaient aussi présents

Mesdames Isabelle CHANOUDIE, Marie-Christine KADLER, Danièle NEGRIN, Catherine DELASSUS-NOLLET, Nelly BAJOLLE

Messieurs Jacques ARUTUNIAN, Jean BRIEUSSEL, Louis BISCARRAT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs A.3.2 ; B.2.1 ; B.2.11 ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020.

Vu la loi sur la transition énergétique et la croissance verte ;

Vu les délibérations 2015 CS 53 du 25 juin 2015 et 2016 BS 17 du 31 mars 2016 du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'intérêt pour le territoire d'élever le niveau de performance énergétique de l'habitat ancien tout en préservant la valeur patrimoniale de cet habitat, dans l'objectif d'un territoire à énergie positive ;

Considérant le débat intervenu lors du comité syndical du 29 novembre 2016 concernant la participation des communes et/ou intercommunalités ;

Considérant la nécessité de renforcer temporairement, dans un premier temps, l'équipe par le recrutement d'un thermicien ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité absolue avec 2 voix contre :

- **VALIDE** les modalités de calcul de la participation communale (ou intercommunale) sur le principe de la répartition pondérée 50/50 habitants/commune soit :
Forfait de 247,50 €/commune + 0,15 €/habitant
- **AUTORISE** le Président à recruter un thermicien pour un accroissement temporaire d'activité établi en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier)
- **DECIDE** de recourir au recrutement d'un agent contractuel aux conditions suivantes :
 - Durée du contrat : 1 an (durée maximale)
 - Temps complet
 - Définition de la mission : ANIMATEUR Plateforme de la rénovation énergétique type 1

L'animateur élabore et met en œuvre des projets d'animation visant à sensibiliser aux enjeux de rénovation énergétique et de valeur patrimoniale du bâti ancien dans PNR du Luberon et le territoire TEPCV.

Il s'adresse à un public de particuliers (pétitionnaires) et de professionnels du bâtiment (BE, architectes, marchands de matériaux, instructeur d'urbanisme, élus).

Il contribue à la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES : Animation du réseau d'entreprises.

Constitution d'un réseau d'entreprises locales :

Création et entretien du réseau

Recherche de partenariat avec les entreprises et les organisations professionnelles (thématique, chantiers pilotes et démonstratifs, accueil de formation,...)

Création d'une lettre/liens numériques hebdomadaire- communication

Animation de groupes thématiques (Patrimoine/Réseau/isolation/production chaleur/ étanchéité à l'air/ventilation,...)

Elever le niveau de compétence en matière de sensibilité au patrimoine architectural autant qu'en matière de performance énergétique ;

Montage et suivi d'un programme de formation adaptée (Patrimoine et transition énergétique) avec l'école d'Avignon et le Gabion

Accompagnement individualisé pour suivre les mises à niveau nécessaires

Organisation et animation de rencontre sur "chantier voisin"

Initier le souhait des formations au RGE ;

Accompagnement sur le principe du marché de travaux potentiel (travaux embarqués et bouquets de travaux)

Ciblage des thématiques avec les centres de formation (ARFAB, FFB...)

Participer à la formation initiale en partenariat avec l'éco-Campus de St Tuile, (04) ;

Accompagnement local de la mise en place des contenus de formation

Lien avec les entreprises locales et les acteurs du territoire

Proposer des rencontres d'informations et formations courtes et sur des chantiers de taille adaptée (montage et animations)

Proposer des partages/échange d'expériences entre entreprises (techniques, matériels et matériaux) ;

Mettre en place et suivre un référencement des entreprises selon des modalités (à déterminer) liées aux niveaux de compétences, à l'expérience et aux références sur le territoire -pour les entreprises impliquées dans la démarche.

- Niveau de recrutement : Accessible à partir d'un diplôme de niveau IV (Bac) ou un BTS Thermique et bâtiment ou licence professionnelle du bâtiment.

- Profil :

Connaissances : Principes, techniques d'intervention sur le bâti ancien
Techniques d'animation de groupe

Règles d'hygiène et de sécurité pour l'accompagnement des publics (adultes, groupes) sur des chantiers.

Missions, enjeux, fonctionnement et organisation du PNR

Méthodes et outils de conduite de projet

Savoir-faire :

Analyse de demande, de besoin

Savoir se documenter

Conduite de groupes

Organisation et planification du travail

Adaptation du discours à des interlocuteurs variés, prise de parole en public

Prise de parole en public

Vulgarisation de données scientifiques, transmission de savoir

Travail en partenariat/coopération, en réseau

Sécurité (brevet de secourisme)

Bureautique

Capacités :

Ecoute, disponibilité ; Sociabilité ; Relationnel ; Créativité ; Condition physique ;

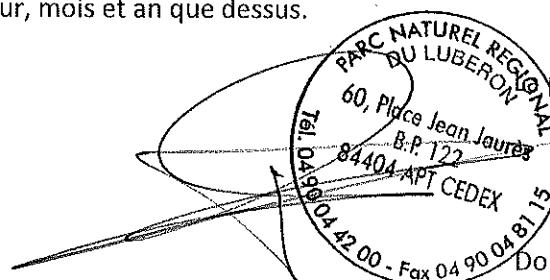
Travail en équipe ; Pédagogie ; Rigueur

- Niveau de rémunération : Indice Brut : 497- Indice Majoré : 428

- Régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

- **AUTORISE** le président à signer tous documents utiles à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


première Vice-Présidente,
PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaures
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél. 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81 15
Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1